



Nouveau Programme AVOT OUBANIM

Parachat Vayéra

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants



1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique



? 1 CONCOURS

1 concours Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés



1 SOIREE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner



1 VOYAGE

1 voyage : 2 tirages au sort par an pour
gagner un voyage en Israël à Torah-Box!

Le mot de Rav Uzan

Torah-Box est heureuse de vous présenter son nouveau programme « Avot Oubanim », l'étude « parents-enfants ». Cette étude se présente sous forme de questions pour procurer à l'enfant la joie de donner la réponse qu'il connaît déjà ou que son parent aura aidé à trouver.

Le programme est volontairement extra-scolaire ainsi, il n'a pas lieu de créer une tension entre le parent et l'enfant. Bien au contraire, il crée des moments d'échanges qui développe la relation avec les enfants, et permettent d'établir un vrai

dialogue. L'enfant attendra de Chabbath en Chabbath ces moments privilégiés avec ses parents. Cette étude pourra se dérouler à la maison à la table de chabbath, tout comme à la synagogue, livres ouverts.

PARACHA

Chap 17 verset 24 à 33



La Parachat Vayéra nous raconte l'incroyable plaidoirie d'Avraham Avinou pour sauver les habitants de Sedom et Amora. Hachem a annoncé à Avraham Avinou que la faute des habitants de Sedom et Amora est très, très lourde, et qu'Il compte détruire ces deux villes.

En fait, il n'y avait pas que Sedom et Amora. Il y avait en tout 5 villes qui étaient concernées.

Avraham Avinou plaide envers Hachem pour sauver ces 5 villes. Il demande à Hachem, dans le chapitre 18, verset 24: « Peut-être y a-t-il 50 Tsadikim ? Est-ce que, grâce à ces 50 Tsadikim, Tu ne vas pas pardonner ? ».

Suite en page 2

? A quoi correspond ce chiffre de 50 ?

Bravo ! Rachi nous dit : « Puisqu'il y a 5 villes, **c'est en fait 10** par ville. Peut-être y a-t-il 10 Tsadikim par ville ? Et ces 10 Tsadikim peuvent à eux seuls sauver toute la ville. » Hachem lui répond : « Si Je trouve 10 Tsadikim dans chaque ville, Je pardonnerai. »

? A quel chiffre est descendu ensuite Avraham Avinou ? Vous pouvez chercher ... Cherchez, cherchez, et vous arrivez au verset 28.

Bravo ! Avraham Avinou demande : « Peut-être qu'il n'y a pas **50** Tsadikim, et peut-être il n'y en a que 45. » Très bien.

? A quoi correspond ce chiffre de 45 ?

Très bien ! Peut-être y aurait-il **9 Tsadikim** par ville. $5 \times 9 = 45$

? 9, cela ne suffit pas, il faut qu'il y ait Minyan ! Il faut qu'il y ait 10 ! Alors, à quoi correspond ce chiffre de 9 ?

Bravo ! Rachi nous dit : « **9 + Toi, Hachem !** ». Vous vous rendez compte comment Avraham Avinou a osé dire à Hachem : « S'il n'y a que 9, Toi, Hachem, Tu T'associes, et comme ça, il y aura 10 ! ». Alors, Hakadoch Baroukh Hou lui dit : « D'accord, s'il y a 45, Je pardonne. »

? A quel chiffre est descendu ensuite Avraham Avinou ? Cherchez, cherchez, cherchez, cherchez, cherchez ...

Bravo ! La réponse est dans le verset 29. Avraham Avinou a dit : « Et peut-être il n'y a que **40**. »

? A quoi correspondent les 40 ?

Regardez Rachi.

Bravo ! Avraham Avinou dit : « Peut-être pourra-t-on en sauver **4** ? Peut-être y a-t-il dans **4 villages 10 Tsadikim** par village ? » Hakadoch Baroukh Hou lui dit : « D'accord ».

? Après 40, à quel chiffre est descendu Avraham Avinou ?

A 30 !

? A quoi correspond ce chiffre de 30 ?

Bravo ! Peut-être pourra-t-on sauver **3 villages en trouvant 10 Tsadikim** par village ?

? A quel chiffre est ensuite descendu Avraham Avinou ?

Bravo ! **20**. C'est ce que l'on trouve dans les versets 30 et 31.

? A quel chiffre est ensuite descendu Avraham Avinou ?

A 10 ! « Peut-être y a-t-il une des 5 villes où il y a un Minyan de 10 ? Alors, au moins, sauves-en une ! » Hakadoch Baroukh Hou dit : « D'accord ».

? Pourquoi Avraham Avinou n'est-il pas descendu en dessous de 10 ? Il aurait pu demander : « Peut-être y aura-t-il un village où il y a 9 + Toi, Hachem ! »

La réponse est simple : Bravo ! Ça, **il l'a déjà demandé** quand il a demandé 45. Dans 45, c'était 9 par villages. Hakadoch Baroukh Hou dit : « Je n'ai pas trouvé ! ». Et s'il avait trouvé, il aurait sauvé.

? Dernière question : Pourquoi n'a-t-il pas demandé 8 ? Pourquoi s'est-il arrêté à 10 depuis le début ? C'était 10 depuis le début, à la rigueur 9+ Hachem. Pourquoi pas 8 ?

Là aussi, Rachi nous répond, dans le Rachi 32, parce qu'**Avraham Avinou savait déjà qu'il y avait eu 8 Tsadikim** dans le monde, qui n'ont pas réussi à sauver le monde.

? Qui sont ces 8 Tsadikim ?

Bravo ! **Noa'h et ses trois enfants – Chem, 'Ham et Yaphète, et les 4 femmes**. Les 8 ont été sauvés, mais ils n'ont pas réussi à sauver le monde.

Prophètes

NEVIIM

Parlons du Chofèt, du juge, probablement le plus célèbre.

? Qui est-il ?

Un indice, celui qui avait une force incroyable !

Bravo ! **Chimchon**.

C'était une époque racontée dans Choftim, dans le chapitre 13, où les Bné Israël ont de nouveau fait le mal aux yeux d'Hachem. C'était vers la fin de la période des Choftim. Hachem a livré les Bné Israël entre les mains des Philistins. Il y avait dans la tribu de Dan, un couple dont le mari s'appelait Manoa'h. Il n'avait pas d'enfants. Un jour, un ange apparut à la femme, et lui a annoncé qu'elle aurait un garçon. L'ange a prévenu que cet enfant sera Nazir depuis sa naissance.

? C'est quoi un Nazir ?

Un indice: Il y a quelque chose qu'il n'a pas le droit de faire sur son corps.

Bravo ! **Il ne peut pas se couper les cheveux.**

? Et quoi encore ?

Un indice: Il ne peut pas tout consommer.

Bravo ! **Il ne peut pas boire de vin ni manger de raisin**, ni quoi

que ce soit qui vient de la vigne, même les pépins de raisin ou la peau de raisin.

? Peut-il boire de la bière ou un alcool qui ne vient pas du raisin ?
Il peut boire. Seul ce qui vient de la vigne lui est interdit.

? Peut-il boire du vinaigre ?

Bravo ! **Cela dépend.** Un vinaigre de vin, il ne peut pas, mais un autre vinaigre, il a le droit.

? Très bien. Donc, à part les cheveux et le vin, qu'est-ce qu'il y a encore à dire sur le Nazir ?

Indice: C'est quelque chose à quoi il doit faire attention dans son comportement.

Bravo ! **Ne pas se rendre impur au contact d'un mort.**

Ce sont donc là les trois Halakhot du Nazir : ne pas se couper les cheveux, ne pas consommer quoi que ce soit qui vient de la vigne, et ne pas se rendre impur au contact d'un mort. Chimchon avait le droit de se rendre impur, car c'est l'ange qui l'a rendu Nazir, et pas lui-même.



Hagiographes

KETOUVIM

Nous avons vu la semaine dernière que les 'Hakhamim ont promis que tout celui qui récite le Téhilim "Achré Yochvé Vétékha" 3 fois par jour est sûr d'avoir le 'Olam Haba, le monde futur.

? D'après vous, pourquoi est-ce que les 'Hakhamim ont donné une telle promesse ?

Le fait même que ce Téhilim mentionne toutes les lettres de l'alphabet, depuis le Alef jusqu'au Tav, c'est comme si à chaque fois qu'on lisait ce Téhilim, on lisait toute la Torah ! Et pas une fois, trois fois ! Toute la Torah tous les jours !

? Mais à part ça, il y a dans ce Téhilim le verset le plus célèbre. Quel est le verset le plus célèbre de ce Téhilim ?

1^{er} indice : *On le chante aussi spécialement, avec un air très connu.*

2^e indice : *Quand on dit ce verset, on ouvre les mains vers le ciel.*

Bravo! "**Potéa'h Ete Yadékha**".

? Est-ce que quelqu'un sait ce que ça veut dire, "Potéa'h Ete Yadékha" ?

"*Hakadoch Baroukh Hou, Tu ouvres Ta main*". Et la suite "*Oumas-bi'a Lékhoh 'Hai' Ratson...*" "Tu ouvres Ta main et Tu rassasies tous les êtres vivants selon leur volonté et selon Ta volonté".

"**Tu ouvres Ta main**". De là, on voit que toute notre subsistance, toute notre Parnassa, tout vient d'Hachem !

C'est pour cela que si un juif dit ce Psaume trois fois par jour: d'une part ce psaume qui a toutes les lettres de l'alphabet, c'est comme s'il disait toute la Torah ; et d'autre part, ce verset dans lequel il clame sa Emouna (foi) que tout vient d'Hachem, et Hachem rassasie de bon cœur tous les êtres humains... alors un juif comme cela a certainement le 'Olam Haba. 'Hazak !



HALAKHA

Choulhan Aroukh O.H. siman 252 à la place de siman 252

Parlons des travaux interdits pendant Chabbath et qui sont déclenchés avant Chabbath.

1. Peut-on enclencher avant Chabbath un travail qui se terminera de lui-même pendant Chabbath ?

Bravo les enfants ! **On a le droit**, car on ne fait rien nous-mêmes le Chabbath. Tout se fait tout seul, de lui-même.

2. A-t-on le droit de tremper des graines dans de l'eau avant Chabbath pour colorer l'eau tout au long du Chabbath ?

Oui. Bien qu'il soit interdit de colorer de l'eau pendant Chabbath, dans notre cas, c'est permis, car on a trempé les graines avant Chabbath et on ne fait plus rien pendant Chabbath.

3. A-t-on le droit, avant Chabbath, de poser des pièges, ou de lancer des filets à la mer, afin que les animaux ou les poissons se fassent attraper pendant Chabbath ?

Oui, on a le droit. C'est ce que l'on vient d'apprendre avant.

4. A-t-on le droit d'arroser son jardin Chabbath ?

Non, c'est interdit, car cela fait partie des 39 travaux interdits de Chabbath.

5. Alors, dans ce cas-là, a-t-on le droit d'ouvrir le système d'arrosage avant Chabbath et l'arrosage se poursuit pendant Chabbath ?

Oui, on a le droit, selon le principe que l'on a appris au début. Bravo les enfants !

6. Normalement, d'après ce que l'on a appris, on pourrait laisser une machine à laver terminer son programme de nettoyage pendant Chabbath, mais certains y voient un problème. Quel est le problème d'après vous ?

C'est que la machine à laver fait beaucoup de bruit, et on craint **l'offense du Chabbath (Zilzoula Déchabbata)**. C'est trop bruyant, on va être en train de manger et on entend le bruit de la machine à laver.

Mais c'est vrai que dans des cas extrêmes on pourra mettre le linge dans la machine à laver avant Chabbath et le lavage se terminera pendant Chabbath, s'il n'y aura pas le temps de faire le linge après Chabbath. Bravo les enfants !

MICHNA

Nous avons vu que toutes les Mitsvot 'Assé (qu'il faut faire) qui dépendent du temps, une femme en est dispensée. Mais toutes les Mitsvot 'Assé qui ne dépendent pas du temps, une femme doit les faire.

Nous allons maintenant passer aux exemples pratiques.

1. Une femme doit-elle mettre les Téfilines ?

Bravo ! **Non**, bien sûr que non, puisque les Téfilines se mettent le jour et pas la nuit, la semaine et pas le Chabbath. Elle dépend du temps et, donc, une femme est dispensée.

2. Est-ce qu'une femme doit faire le Birkat Hamazone ?

Bravo, **bien sûr que oui** ! Car il n'y a pas un temps pour manger, et chaque fois qu'on mange, on fait Birkat Hamazone. Magnifique.

3. Est-ce qu'une femme doit faire le Chéma' Israël deux fois par jour ?

Bravo ! **Elle n'est pas obligée**, car c'est une Mitsva liée au temps : une fois le soir, une fois le matin

4. Est-ce qu'une femme doit faire la Téfila ?

Oui, car l'obligation de faire la Téfila n'est pas liée au temps. Un Juif doit prier. Les 'Hakhamim ont institué qu'il faut prier trois prières par jour, celle du soir, 'Arvit, celle du matin, Cha'harit, celle de l'après-midi, Minh'a.

Et une femme n'est peut-être pas obligée de faire les trois Téfilot, mais elle est obligée de prier, au moins une fois par jour.

5. Alors là, question piège...Préparez-vous, préparez-vous ! Est-ce qu'une femme doit faire le Kiddouch Chabbath ?

A priori, non, car c'est une Mitsvat 'Assé liée au temps. On ne fait pas le Kiddouch en semaine, on le fait Chabbath. Et pourtant, **oui**, elle doit faire le Kiddouch, car c'est marqué « Chamor Vézakhor », « Garde le Chabbath » en ne faisant pas les 39 travaux, et « Mentionne le Chabbath » en faisant le Kiddouch. Puisque la femme est concernée par le fait de garder le Chabbath en ne faisant pas les 39 travaux, elle est aussi concernée par le fait de faire Kiddouch, le fait de mentionner le Chabbath. Très bien.

6. Encore une question piège : Est-ce qu'une femme doit manger des Matsot à Pessa'h ?

A priori, non, car c'est une Mitsvat 'Assé liée au temps, et pourtant, oui, elle doit en manger. Du fait qu'elle est concernée par l'interdiction de manger du 'Hamets, elle doit aussi manger de la Matsa, parce que l'interdiction de manger le 'Hamets et le fait de manger de la Matsa vont ensemble.

7. Est-ce qu'une femme est obligée de rentrer dans la Soucca pour manger et dormir ?

Non, puisque c'est une Mitsva liée au temps, et il n'y a pas un interdit pour dire que la Mitsvat 'Assé et Lo Ta'assé vont ensemble. *Bravo, c'était compliqué. Bravo les enfants, Chabbath Chalom.*

Réponse de la semaine précédente

Rappel de la Question:

Une famille réunie autour d'un barbecue n'a pas pensé à vérifier que toutes les braises sont bien éteintes. Le feu s'est propagé chez le voisin, brûlant son nouvel ordinateur. La famille sera-t-elle responsable des dommages causés par le feu ?

Réponse:

Evidemment ! La Torah nous enseigne que si un homme allume un feu, et que ce feu endommage les biens de son ami, il sera responsable de tous les dommages causés par celui-ci.

Mais, soyez attentifs : la Guémara ajoute à ce sujet que si le feu a causé des dommages à des objets visibles et aussi à des objets dissimulés, celui qui a allumé le feu ne devra payer que les objets visibles ! Par exemple : le feu allumé par Réouven s'est propagé dans le champ voisin et a brûlé un tas de blé, mais aussi une bourse pleine de pièces d'or qui était cachée dans ce tas : la Guémara nous enseigne que Réouven ne devra dédommager son ami que sur la valeur du tas de blé, mais pas sur la bourse qui y était enfouie.

QUESTION: Si le feu allumé par Réouven a malheureusement brûlé la maison de son voisin, avec tout ce qu'elle contenait, que doit-il rembourser ? Seulement la bâtisse, ou tout ce qu'il y avait à l'intérieur aussi ?

RÉPONSE: Vous avez raison ! Il devra tout rembourser !

GUEMARA

A toi!

Réponse dans la Guémara Baba Kama 61b (deuxième Michna) et dans le commentaire de Rachi.

Réponse dans le prochain numéro!

A présent, je vais vous demander de réfléchir pour quelle raison on ne dira pas qu'étant donné que les objets qui étaient à l'intérieur de la maison étaient "enfouis", Réouven ne devra pas les rembourser ? Nous avons pourtant appris que ce qui est enfoui, on n'a pas le devoir de le rembourser ?

Guémara Baba Kama 61b



HISTOIRE

Résumé de la semaine précédente : Mister Philippe, collectionneur, souhaite acheter à Rabbi Touvia de Lakewood, sa Guémara annotée de la main même de Rabbi Akiva Eiger.

La somme astronomique qu'il lui propose le fait hésiter, et il décide, lors d'un voyage en Israël, de demander conseil à Rav Steinman.

Effectivement, Rabbi Touvia se présente à la maison du Rav Aharon Leib Steinman. Celui-ci est bouleversé de voir cette Guémara dans laquelle Rabbi Akiva Eiger a étudié... l'écriture sainte de Rabbi Akiva Eiger lui-même !

Après ce moment d'émerveillement, Rabbi Touvia lui demande : « Rav, on m'a proposé des centaines de milliers de dollars pour l'achat de cette Guémara, et je ne sais pas quoi faire. Est-ce que je la vends, ou je la garde pour étudier dedans ? ». Rav Steinman, à sa manière courte, lui dit : « Garde la Guémara chez toi ». C'est tout ! Rabbi Touvia a reçu sa réponse et se retire.

Était présent à cet entretien Rabbi Its'hak Lévinstein, le Gaon. Après que Rabbi Touvia soit parti, lui qui était dans l'intimité de Rav Steinman et qui savait qu'il y avait toujours une raison, a

osé demander timidement au Rav : « Mais Rav, n'aurait-il pas été mieux que Rabbi Touvia vende sa Guémara et, ainsi, puisse étudier la Torah toute sa vie en sécurité financière ? ».

Rav Steinman lui a donné cette réponse incroyable : « Ce n'est pas pour les annotations de Rabbi Akiva Eiger que je lui ai demandé de garder la Guémara, non ! Mais à cette époque-là, ceux qui imprimaient les Guémarot étaient des gens pieux, qui avaient la crainte du Ciel, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Avoir cette Guémara imprimée par des gens pieux, est une chose unique et très rare dont on ne se sépare pas. C'est pour ça que j'ai dit de garder cette Guémara et d'étudier dedans, parce que Rabbi Akiva Eiger est devenu un Maître en étudiant dans une Guémara imprimée par des gens pieux, pleins de Yirat Chamayim (crainte du Ciel).

Quand on a la chance d'avoir chez soi une Guémara imprimée par des gens pleins de crainte du Ciel, on ne se sépare pas d'un tel trésor. »

Voilà la vision extraordinaire de Rav Steinman, zatsal.



TROUVER LE BON CÔTÉ

A toi!

Trouve le "Kaf Zekhout"
Imagine la suite de l'histoire qui montre que Léa n'a pas été oubliée, ni volontairement, ni même involontairement.

Les meilleures seront publiées !

Lékaf Zekhout
Parachat Lekh Lekha

La vraie version !
Ruben remémore à Mickaël leur rencontre dans le bus, où il n'a pas fait attention à lui, esquissant à peine un sourire. Mickaël ne comprend pas à quoi Ruben fait allusion, il est très surpris et n'a aucun souvenir de cet épisode... Il dit à Ruben : "Impossible que tu m'aies vu ce jour-là, j'ai un cours particulier tous les mercredis", puis, soudain, il s'exclame : "J'ai compris, ça devait être mon frère jumeau !"

Quelle que soit la situation, nous avons une Mitsva de la Torah de justifier un comportement négatif, afin de le juger favorablement....

L'école Or Torah va du CP au CM2. Ainsi, à la fin du CM2, les élèves se séparent. Elles sont réparties dans les différentes écoles secondaires de la ville se retrouvant souvent par groupe de quelques camarades. Pour garder contact, la classe de Chira décide d'organiser une fête de retrouvailles à la fin de l'année scolaire de 6ème.

L'année suivante, Chira est très excitée à l'idée de la soirée que Déborah, une ancienne de la classe, a de nouveau organisée. Elle vient de recevoir une lettre d'invitation, et en fait part à Léa qui est dans la même classe qu'elle.

Une semaine plus tard, Léa avoue à Chira sa grande déception de ne pas avoir reçu d'invitation. Elle a même eu Déborah au téléphone, qui ne lui a pas parlé de la fête. **"Ce n'est pas un oubli, confie-t-elle à Chira, Déborah m'a volontairement mise de côté!"**

Quiz

Répondez à 5 questions parmi toutes :

1. Combien de villes Hachem voulait-Il détruire ?
 - 2
 - 5
 - Toute la région**
2. Pourquoi Avraham n'a pas proposé de trouver 8 Tsadikim pour sauver le monde ?
 - Parce qu'un Minyan de Tsadikim est nécessaire**
 - Parce qu'il savait qu'il n'en trouverait pas 8
 - Parce que 8 Tsadikim n'avaient pas pu sauver le monde du temps de Noa'h
3. Laquelle de ces 3 boissons le Nazir a-t-il le droit de consommer ?
 - Le vin**
 - Le jus de raisin
 - Le whisky
4. Pourquoi lève-t-on les mains vers le ciel lorsqu'on dit: "Potéa'h Ete Yadékha Oumasbi'a Lékhoh 'Haï Ratson" "Tu ouvres Ta main et Tu rassasies tous les êtres vivants selon leur volonté et selon Ta volonté" ?
 - Parce que l'on veut remercier Hachem de nous "rassasier" de toutes Ses bontés**
 - Pour montrer que nous avons la Emouna et que nous savons que tout ce que l'on reçoit vient d'Hachem
 - Pour demander à Hachem de nous envoyer beaucoup de bienfaits
5. Pourquoi a-t-on le droit d'ouvrir le système d'arrosage avant Chabbath et que l'arrosage se poursuive pendant Chabbath ?
 - Parce qu'arroser un jardin est permis Chabbath, c'est juste ouvrir le système qui est interdit**
 - Parce qu'on a le droit d'enclencher un travail qui se terminera tout seul pendant Chabbath
 - Parce qu'on a des raisons de craindre que la pelouse se dessèche pendant Chabbath
6. Quelle Mitsva positive ('Assé) liée au temps une femme est-elle obligée de faire ?
 - Manger de la Matsa**
 - Manger dans la Soucca
 - Faire le Chéma' deux fois par jour
7. Dans le cas de la guémara cité plus haut, pourquoi ne dit-on pas qu'étant donné que les objets qui étaient à l'intérieur de la maison étaient "enfouis", Réouven ne devra pas les rembourser ?
 - Parce que personne ne dissimule une bourse d'argent dans une meule de foin, alors que, dans une maison, il est habituel de dissimuler ses affaires.**
 - Parce que les affaires qui sont dans une maison sont visibles de tout le monde
 - En fait, il ne devra rembourser que les objets visibles de la maison
8. Imagine la suite de l'histoire qui montre que Léa n'a pas été oubliée, ni volontairement, ni même involontairement.

Répondez sur : www.torah-box.com/avot-oubanim

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la Publication : Esther Smietanski


Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Nathanael Sénior, Esther Smietanski


Mise en en page : Sarah Lascar



Vous souhaitez dédicacez un numéro de Avot Oubanim : Yann Schnitzler
yann@torah-box.com / 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements :

 01 77 50 22 31

 00972 58 42 809 53

 support@torah-box.com